

Rapport du jury des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer organisé en région Centre-Val de Loire

Session 2020

A titre liminaire, les membres du jury tiennent à souligner le professionnalisme et la disponibilité du bureau des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale de la préfecture du Loiret, avec qui il a été possible de mener l'organisation et la tenue de ce concours jusqu'à son terme dans de bonnes conditions, tant pour les candidats que les membres du jury, et ce malgré les conditions difficiles liées au contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

1. Présentation générale du concours

Les concours interne et externe d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ont été ouverts pour cette session 2020 par un arrêté du 8 janvier 2020.

Le nombre de postes offerts a été fixé à :

1. concours interne : 4
2. concours externe : 5

Les candidats retenus pouvant, au regard des postes ouverts, être affectés au sein de périmètres relevant du ministère de l'intérieur, en région Centre-Val de Loire, en particulier au sein des services administratifs de la police et de la gendarmerie nationales.

En application de l'arrêté du 23 mars 2007, relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État, **l'admissibilité comprenait les épreuves suivantes :**

Concours externe :

Épreuve n°1 : une épreuve qui consiste à **partir d'un texte d'ordre général** d'une page maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à **6 à 8 questions** destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30 ; coefficient 3) ;

Épreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en **courts exercices** destinés à évaluer les capacités du candidat **en français** (vocabulaire, orthographe, grammaire) **et mathématiques** (durée : 1h30, coefficient 3).

Concours interne :

Une épreuve écrite unique consistant en la **rédaction d'une lettre administrative** courante **ou** en **l'élaboration d'un tableau**. Un dossier de document de 5 pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : 1h30 ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission, pour chacun des concours **interne et externe** consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir du public, à classer des documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte.

Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : 30 minutes ; coefficient 4).

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 15/09/2020

Les épreuves orales d'admission se sont échelonnées du 12 au 14 octobre 2020.

3. Eléments statistiques

Candidats

Les concours interne et externe d'adjoint administratif principal 2e classe ont été organisés pour la quatrième année consécutive.

Le **concours interne** a attiré 51 candidats pour cette session. 24 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admissibilité soit un taux d'absentéisme de 47%.

Le nombre de candidats au **concours externe** s'élevait à 127 inscrits 50 candidats se sont présentés lors des deux épreuves d'admissibilité, soit un taux d'absentéisme de 60,63 % .

INTERNE	Nombre de candidats	Présents à l'épreuve écrite	% de présents à l'épreuve écrite	Admissibles	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
Session 2020	51	27	52,94	17	4	5

EXTERNE	Nombre de candidats	Présents à la 1ère épreuve	% de présents à la 1ère épreuve	Présents à la 2è épreuve	% de présents à la 2è épreuve	Admissibles	Admis sur la liste principale	Admis sur la liste complémentaire
Session 2020	127	50	39,37	50	39,37	33	5	9

Répartition hommes/femmes

Le concours, tant interne qu'externe, est marqué par une dominante féminine (88,23 % de femmes inscrites au concours interne et 80,31 % de femmes inscrites pour le concours externe).

CONCOURS INTERNE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	6	11,76	45	88,23	51	100
Admissibles	0	0	17	100	17	100
Admis	0	0	4	100	4	100

CONCOURS EXTERNE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	25	19,68	102	80,31	127	100
Admissibles	7	21,21	26	78,78	33	100
Admis	0	0	5	100	5	100

4. Observation et attentes du jury

Les épreuves d'admissibilité

Concours interne :

L'épreuve consistait, à partir d'un dossier, en la rédaction d'une lettre administrative courante suite à la demande d'un usager sur les possibilités offertes d'être recruté dans la fonction publique d'État en tant que personne handicapée. Un sujet du domaine des ressources humaines en lien avec l'actualité.

L'épreuve n'était pas difficile en soi, toutes les informations étaient clairement indiquées dans le dossier.

Il s'agissait surtout de sélectionner celles qui étaient pertinentes pour répondre à la question de l'usager, sans se perdre dans des détails inutiles, et de proposer une réponse structurée et concise.

Cette épreuve a été surtout réussie par des personnes qui ont eu l'occasion de s'entraîner à la rédaction administrative.

La moyenne globale de cette épreuve est de 14,54/20. 17,65% des copies ont obtenu des notes inférieures à 12/20.

	Notes > 12		Notes < 12		Autres notes (rupture d'anonymat)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2020	14	82,35	3	17,65	0	0,0	17	100

Concours externe :

L'épreuve n°1 : réponse aux questions

L'épreuve consistait en la réponse à 8 questions à partir d'un texte, de pleine actualité : les risques d'incendies forestiers dans le cadre de la menace du changement climatique.

La moyenne globale à cette épreuve est de 12,31/20. 48,48 % des copies ont obtenu des notes supérieures à 12/20.

	Notes > 10		Notes < 10		Autres notes (rupture d'anonymat)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2020	27	81,82	6	18,18	0	0	33	100

Comme l'an passé, l'exercice ne présentait pas de difficultés particulières, les réponses aux questions figurant très majoritairement dans le texte. Il s'agit de l'épreuve écrite la mieux réussie. Une majorité de candidats a bien compris le sujet et les réponses ont été assez détaillées dans l'ensemble, voire pertinentes pour certaines. Une seule question de connaissances sur le sujet (questions de culture générale liée à l'actualité) a semblé perturber les candidats : les membres du jury ne peuvent qu'insister sur la nécessité de s'intéresser à l'actualité, quel que soit le concours présenté.

L'épreuve n° 2 : courts exercices

L'épreuve consistait en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe et grammaire) et mathématiques.

La moyenne globale à cette épreuve est de 12,70/20.

	Notes > 10		Notes < 10		Autres notes (rupture d'anonymat)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2020	33	100	0	0	0	0,0	33	100

Il convient de noter que cette épreuve faisait appel à un équilibre des connaissances en français et en mathématiques. Si les questions de français ont été plutôt bien réussies dans l'ensemble, il a été relevé un niveau de connaissances en mathématiques particulièrement bas, voire désastreux pour la plupart, notamment sur la partie « résolutions de problèmes ».

Les membres du jury conseillent vivement aux futurs candidats de ne pas faire l'impasse sur cette épreuve de mathématiques lors de leur préparation au concours.

L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission, pour chacun des concours interne et externe, consistait, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle.

L'épreuve, d'une durée totale de trente minutes, s'est déroulée en deux parties :

- un **test d'évaluation des compétences bureautiques**, d'une durée de 10 minutes, en présence d'un surveillant.

Par tirage au sort, le candidat devait traiter 10 opérations de mise en page à partir d'un des 6 sujets dont :

- 3 sur le tableur « Calc »,
- 3 sur le traitement de texte « Writer ».

- un **entretien avec le jury**, d'une durée de 20 mm, destiné à vérifier l'aptitude du candidat à :

- x accueillir le public
- x classer des documents
- x présenter les éléments d'un dossier
- x recevoir et restituer des communications téléphoniques
- x gérer des emplois du temps.

2020	Concours	Note > 15		Notes < 15		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	Admis Interne*	0	0	4	100	4	100
	Admis Externe**	1	20	4	80	5	100

Concernant le test d'informatique,

le jury estime que sa prise en compte, lors de l'épreuve orale, s'inscrit totalement dans les connaissances désormais requises pour un agent de la fonction publique.

Il a considéré que l'informatique constituait un outil de travail incontournable qu'il convenait, certes, de maîtriser, mais il n'en demeurait pas moins qu'il ne devait pas être le critère fondamental permettant de juger un candidat dans l'exécution des tâches qu'il serait amené à exécuter.

C'est la raison pour laquelle, il ne représente qu'un cinquième de la note orale.

Il ressort que le format de 10 questions de mise en page, dont les réponses sont à fournir dans un délai contraint, constitue une bonne formule, particulièrement proche des conditions professionnelles réelles.

Cependant, contrairement aux attentes du jury, cette épreuve n'a pas été une réussite. Il ne s'agissait pourtant que de questions de mise en page, et non de connaissances complexes de formules ou de questions de fond.

Utiliser les outils informatiques de base est une compétence indispensable pour tout agent administratif.

Pour l'entretien avec le jury,

les candidats devaient faire appel au bon sens, à un esprit d'à propos, à des qualités organisationnelles et à un esprit d'analyse et de synthèse.

Par ailleurs, la réussite à cette épreuve nécessitait un minimum de connaissances administratives.

Celui-ci a fait apparaître des disparités considérables entre les candidats. La plupart d'entre eux n'avait manifestement pas préparé leur entretien et ne s'était pas renseigné sur la manière dont il convenait d'appréhender ce type d'épreuve.

Le niveau ayant été assez hétérogène, et certains candidats étaient particulièrement stressés.

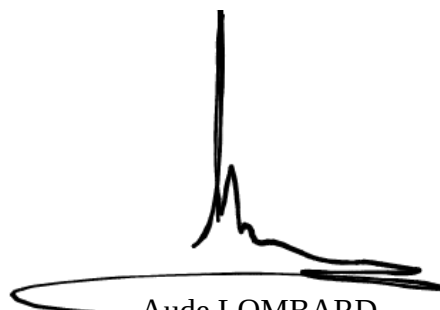
En tout état de cause, les membres du jury ont cherché à mettre les candidats en confiance.

D'une façon générale, il est impératif que les futurs candidats, se présentant tant au concours externe qu'interne, se préparent aussi bien aux épreuves écrites qu'à l'épreuve orale (cf la notice du concours et les programmes précisés). En effet, le jury repère très rapidement les candidats qui ont insuffisamment révisé.

Il leur est demandé d'avoir une réelle curiosité d'esprit et de donner envie aux membres du jury de travailler avec eux.

En conclusion, ce concours s'est déroulé dans de bonnes conditions et les candidats ont fait preuve d'engagement en se présentant aux épreuves malgré le contexte lié à la crise sanitaire.

Le 22 février 2021



Aude LOMBARD
Présidente du jury